



# CONSEIL DE LA MRC du Fjord-du-Saguenay

## Résumé

Résumé de la séance du conseil de la MRC du Fjord-du-Saguenay du 23 novembre qui s'est tenue à Saint-Honoré

### Calendrier des séances du conseil 2023

Le calendrier des séances ordinaires du conseil pour l'année 2023 est adopté et se détaille comme suit :

Date	Endroit
⦿ Le mercredi 11 janvier 2023	Saint-Honoré
⦿ Le mardi 14 février 2023	Saint-Félix-d'Otis
⦿ Le mardi 14 mars 2023	Saint-Honoré
⦿ Le mardi 12 avril 2023	Saint-Félix-d'Otis
⦿ Le mardi 9 mai 2023	Saint-Honoré
⦿ Le mardi 13 juin 2023	Saint-Honoré ou autre
⦿ Le mardi 11 juillet 2023	Saint-Honoré ou autre
⦿ Le mercredi 13 septembre 2023	Saint-Honoré ou autre
⦿ Le mercredi 11 octobre 2023	Saint-Félix-d'Otis
⦿ Le mercredi 22 novembre 2023	Saint-Honoré
⦿ Le mardi 12 décembre 2023	Saint-Félix-d'Otis

## Calendrier des séances du comité administratif 2023

Le calendrier des séances ordinaires du comité administratif pour l'année 2023 est adopté et se détaille comme suit :

Date
☉ Le mardi 24 janvier 2023
☉ Le mardi 28 février 2023
☉ Le mardi 28 mars 2023
☉ Le mardi 25 avril 2023
☉ Le mercredi 24 mai 2023
☉ Le mardi 27 juin 2023
☉ Le mardi 25 juillet 2023
☉ Le mardi 26 septembre 2023
☉ Le mardi 24 octobre 2023
☉ Le mardi 28 novembre 2023
☉ Le mardi 19 décembre 2023

## Aménagement du territoire

Avis de conformité :

- Approbation du règlement numéro 928 adopté par le conseil municipal de Saint-Honoré le 7 novembre 2022 ayant pour objet d'adopter le règlement relatif aux projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble.
- 
- Octroyer une aide financière à la restauration patrimoniale pour le volet 1A (propriété privée) d'un montant de 6 225 \$ plus taxes applicables pour la restauration patrimoniale d'une propriété situé au 7, chemin St-Thomas Nord, à L'Anse-Saint-Jean.
  - Adoption de l'avis sur le renforcement de l'approche partenariale en aménagement du territoire suite au projet pilote en aménagement du territoire « pour un renforcement de l'approche partenariale en aménagement du territoire ».
  - Appui de la demande de fermeture de chemin de M. Simon Holsgrove au lac Des Huit-Chutes dans le secteur sud de la ZEC Onatchiway, auprès du ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs.

- Entériner la recommandation du comité MADA de la MRC d'octroyer le financement demandé soit la somme de 1 150 \$ et de prendre ce montant au budget de mise en œuvre de la politique MADA.
- Aviser la CPTAQ à l'effet que le conseil de la MRC du Fjord-du-Saguenay, sur la base des critères formulés à l'article 62 de la loi, appui la demande que le ministère des Transports a soumis à la CPTAQ concernant une demande d'utilisation à une fin autre que l'agriculture en zone agricole permanente pour les lots 4 687 956, 6 498 929, 6 498 931 à 6 498 941, 6 498 942 du Cadastre du Québec, représentant une superficie d'environ 0,812 hectare afin de procéder à des travaux de reconstruction de deux ponts situés sur la route Dorval dans la Municipalité de Larouche, puisque cette demande a été jugée conforme au schéma d'aménagement et de développement révisé de la MRC ainsi qu'à son document complémentaire et répond aux objectifs de l'article 62 de la LPTAA.

## Politique de soutien aux projets structurants pour améliorer les milieux de vie

- Le conseil de la MRC du Fjord-du-Saguenay accepte les trois (3) projets suivants, tels que recommandés par le comité administratif de la MRC du Fjord-du-Saguenay :

Municipalité	Organisme	Projet	Coût prévu	Aide recommandée
Saint-David-de-Falardeau	Saint-David-de-Falardeau	Aménagement d'un local pour le jardin du coin	18 329 \$	16 496 \$
Ferland-et-Boilleau	Municipalité de Ferland-et-Boilleau	Veillée des Dufour, célébration de Noël	3 112 \$	2 800 \$
Ferland-et-Boilleau	Municipalité de Ferland-et-Boilleau	Aménagement d'une piste cyclable au cœur du village	57 620 \$	17 700 \$
<b>Total</b>			<b>60 732 \$</b>	<b>36 996 \$</b>

## Sécurité incendie

- Transmission de la compilation des demandes d'aide financière dans le cadre du Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel au ministère de la Sécurité publique pour l'année 2023-2024.
- Adoption du Programme de prévention des bâtiments agricoles.

## Gestion des matières résiduelles

- Autoriser l'achat du matériel énuméré ci-dessus de l'entreprise USD Global inc. pour les besoins de la Ville de Saint-Honoré au montant de 52 312.64 \$ incluant le transport et les taxes et de facturer la Ville de Saint-Honoré pour le paiement des coûts d'achat et de livraison des bacs de récupération et des bacs de matières organiques.

## Évaluation

- La directrice générale dépose au dossier des membres un tableau sur l'avancement des travaux du Service d'évaluation en mise à jour du 22 septembre 2022 au 3 novembre 2022 détaillant pour chacune des municipalités les mutations à faire et les permis de construction à inspecter.
- Octroi du contrat de gérance pour l'année 2023 à Cévimec-BTF pour un montant de 31 700 \$ plus taxes.

## Territoires non organisés

Dérogations mineures :

- Le conseil refuse la dérogation mineure sur la propriété de M. Langis Dufour située au lac des Monts, faisant partie de la zone 16-F du règlement de zonage numéro 15-332 et portant sur la disposition 4.17 marge riveraine, section III, chapitre 4 du Règlement de zonage numéro 15-332 ceci afin que la construction d'une remise dans la marge riveraine soit construite à environ 6 mètres de la limite des hautes eaux.
  - Le conseil accorde la dérogation demandée par Monsieur Marc Lavoie pour une propriété située au lac Jobbers, en TNO Mont-Valin et faisant partie de la zone 8-F du Règlement de zonage numéro 15-332 portant sur la construction d'un garage construit à environ 10 mètres de la limite des hautes eaux. Ceci faisant en sorte de déroger d'environ 10 mètres à la disposition 4.17 de du chapitre 4, section III, marge riveraine qui est établie à 20 mètres. Le conseil accorde la dérogation demandée portant sur la disposition 4.18 du chapitre 4 - Autres Marges faisant en sorte que l'implantation du garage empiète d'environ 7 mètres dans la marge latérale qui est de 10 mètres et exige comme condition à ces dérogations, que la rive soit reboisée en respect des normes et maintenue à l'état naturel.
  - Le conseil refuse la dérogation demandée par Madame Audrey Cubaynes pour une propriété située au lac Maria-Chapdelaine, en TNO Mont-Valin et faisant partie de la zone 20-1-F du Règlement de zonage numéro 15-332 portant sur la construction d'un bâtiment principal (chalet) construit à environ 5 mètres de la limite des hautes eaux qui ferait en sorte de déroger d'environ 20 mètres à la disposition 4.17, marge riveraine, section III, du chapitre 4 du Règlement 15-332.
- 
- Le conseil nomme monsieur Jean Côté sur le siège numéro 4 pour agir comme représentant d'une association de propriétaires au comité consultatif d'urbanisme des territoires non organisés (TNO) de la MRC du Fjord-du-Saguenay pour un mandat de deux ans.

- Le conseil adopte le Règlement numéro 22-452 modifiant le schéma d'aménagement et de développement révisé de la MRC du Fjord-du-Saguenay et ayant pour objet d'enlever la restriction quant à la densité résidentielle dans l'affectation urbaine secondaire, d'autoriser les usages de résidences bigénérationnelles dans l'affectation agroforestière et de remplacer l'affectation forestière par une affectation de conservation pour le parc national des Hautes-Gorges-de-la-Rivière-Malbaie;
- Un montant de 16 500 \$ sera réservé à même la Politique d'aide financière applicable aux TNO pour l'entretien de la route L-200 à l'hiver 2022-2023.
- Un montant de 16 500 \$ sera réservé à même la Politique d'aide financière applicable aux TNO pour l'entretien de la route L-253 à l'hiver 2022-2023.
- Effectuer le paiement des conteneurs acquis en vertu du Règlement numéro 22-456 en s'appropriant les sommes disponibles au Fonds Péribonka et de procéder au remboursement des sommes appropriées au Fonds Péribonka lorsque le financement en vertu du Règlement numéro 22-456 sera disponible.

## Gestion foncière / Sable et gravier

- Le conseil adopte la version révisée du document « Fonds des gestion et de mise en valeur du territoire - Critères visant à soutenir financièrement les interventions et les activités de gestion et de mise en valeur », réserve un montant maximum de 200 000 \$ à même le Fonds de gestion et de mise en valeur du territoire pour la réalisation de projets pour l'année 2023 et mandate les professionnels de la MRC afin de lancer un appel de projets devant se dérouler entre le 28 novembre 2022 et le 30 janvier 2023 et de procéder à l'analyse des demandes reçues.

## Développement économique

- Le conseil entérine l'ensemble des recommandations du comité d'investissement en développement économique (CIDE) de la MRC du Fjord-du-Saguenay qui ont été proposées lors de la réunion du 3 novembre 2022.
- Le conseil de la MRC du Fjord-du-Saguenay accepte de féliciter officiellement l'équipe de l'entreprise Aventure Rose-des-Vents de Sainte-Rose-du-Nord pour son engagement vers l'excellence et pour ses pratiques exemplaires étant source d'inspiration pour toute l'industrie du tourisme d'aventure et de l'écotourisme du Québec.
- Le conseil des maires de la MRC du Fjord-du-Saguenay accepte de demander au ministère de l'Économie et de l'Innovation du Québec d'assouplir les modalités de versement prévues à la convention d'aide financière d'Accès Entreprises Québec en permettant l'utilisation des sommes au cours de l'entièreté de la durée de la convention plutôt que par année financière et en autorisant de nouvelles dépenses admissibles pour des services aux entreprises.

- Le conseil nomme la direction générale et, en son remplacement, la direction du Service de développement économique, pour représenter les intérêts de la MRC du Fjord-du-Saguenay au comité de gestion de l'entente sectorielle de développement de la *Stratégie régionale de recrutement et d'attraction de la main-d'œuvre*.
- Le conseil accepte de conclure une entente d'un an, pour l'année 2023, entre La Ruche et la MRC du Fjord-du-Saguenay, pour une aide financière d'un montant maximal de 10 000 \$.
- Le conseil autorise l'abonnement d'un maximum de sept employés du Service de développement économique à la plateforme Ma Ruche pour l'année 2023, pour un coût total maximal de 2 100 \$, avant taxes et la participation à la formation de base au coût de 1 360 \$ plus taxes.

## Tourisme

- D'accepter de participer à l'entente de partenariat régional et de transformation numérique en tourisme (EPRTNT) 2022-2025 pour un montant maximal de 44 180,80 \$ représentant 10 % de la contribution territoriale.

## Entente sectorielle secteur agroalimentaire

- De confirmer une somme de 16 500\$ comme contribution de la MRC du Fjord-du-Saguenay à l'entente sectorielle de développement du secteur agroalimentaire au Saguenay Lac-Saint-Jean pour l'année 2023-2024 et pour l'année 2024-2025.

## Transport collectif

- D'accepter les quatre projets suivants déposés dans le cadre du Programme d'aide au développement du transport collectif - Volet II du ministère des Transports du Québec pour l'année 2021 :

Organisme	Aide accordée
Saint-Fulgence	19 996 \$
Saint-Ambroise	34 897 \$
Saint-Honoré	89 775 \$
Transport adapté du Fjord inc.	81 653 \$
<b>Total</b>	<b>226 321 \$</b>

## Adoption du règlement / Fixer la rémunération

- Adoption du règlement ayant pour objet de fixer la rémunération des élus municipaux de la MRC du Fjord-du-Saguenay et d'abroger le Règlement 20-431 adopté pour les mêmes fins.

## Aménagement d'une aire de stationnement

- Octroi d'une aide financière maximale de 70 000 \$, et d'au plus 90 % des dépenses admissibles, à la Municipalité de Saint-David-de-Falardeau pour l'aménagement d'une aire de stationnement pour les motoneigistes dans le secteur du Valinouët.

## Sentier Sommets du fjord du Saguenay

- Octroi d'une aide financière maximale de 19 400 \$, et d'au plus 90 % des coûts admissibles, au club de motoneige Caribou-Conscrits pour la relocalisation du sentier de motoneige #328 vers Sainte-Rose-du-Nord.

## Entretien des sentiers de quad

- De réserver les aides financières suivantes pour les 3 principaux clubs de quad présents sur le territoire de la MRC du Fjord-du-Saguenay pour l'année 2022 :

Nom du clubs	Aide réservée
Club quad Aventure Valin	24 800 \$
Club quad du Fjord	12 600 \$
Club quad Saguenay	8 800 \$
<b>Total</b>	<b>46 200 \$</b>

## Entretien du sentier de motoneige Trans Québec numéro 23

- Le conseil confirme une participation financière de 20 000 \$ par année pour l'entretien du sentier de motoneige Trans Québec numéro 23, pour les saisons 2022-2023, 2023-2024, et 2024-2025, conditionnellement à une participation équivalente de MRC Lac-Saint-Jean-Est et de Ville Saguenay.

## Programme d'aide pour soutenir le développement durable

- Accepter la demande suivante présentée dans le cadre du Programme d'aide pour soutenir le développement durable sur le territoire de la MRC du Fjord-du-Saguenay, tel que recommandé par le comité administratif de la MRC :

Organisme	Catégorie de projet	Aide acceptée
Municipalité de Ferland-et-Boilleau	Conversion du système de chauffage de l'édifice municipale du mazout à l'électrique	24 310 \$

## Acquisition et mise en place d'un logiciel de gestion documentaire

- D'octroyer à Constellio inc. un contrat pour la fourniture d'une licence VM, l'implantation et le support annuel au Plan Platine de la compagnie, ainsi que le module Signature numérique et la formation aux employés de la MRC pour la somme de 32 000 \$ taxes incluses, et des coûts récurrents annuels de 8 108 \$.

## COVID 19 / Utilisation de l'aide versée à la MRC du Fjord-du Saguenay

- De confirmer au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation que les sommes reçues de l'aide financière dans le contexte de la pandémie de la COVID-19 seront utilisées, engagées ou réservées d'ici la fin de l'année 2022.

## Annulation du conseil de décembre 2022

- D'annuler la séance du conseil du 13 décembre 2022 et de procéder par avis public tel que requis par l'article 148.0.1 du Code municipal.

*Marie-Pier Boudreault*